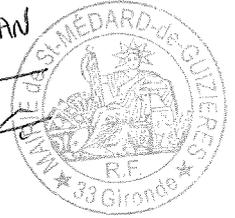


Le Maire,  
Stéphane CATALAN



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



*République Française*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 001/2025

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 19
- > votants : 19

**OBJET :**

***ELECTION DU MAIRE***

Le huit février deux mille vingt-cinq à 10h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 03 février 2025 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Roland ROUSSEAU, doyen d'âge du conseil municipal.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, Mme Florence PRÉVÔT, M. Christian JAUBERT, Mme Aurore BAILLOUX, M. Ludovic VIOLEAU, Mme Christiane LAFON, M. Didier FEYRI, Mme Coralie FAURIE, M. Franck OBERG, Mme Nicole VIZCAINO, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille ARNAUD, M. Roland ROUSSEAU, Mme Aline MARIE VASSEUR.

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Monsieur Roland ROUSSEAU, Président et doyen d'âge du conseil municipal, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-7 ;
- Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures,

Monsieur Stéphane CATALAN et Monsieur Jérôme ROBERTEAU sont candidats à la fonction de Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES :

le Maire,  
Stéphane CATALAN



Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 18 FEV. 2025

ID : 033-213304470-20250208-001\_2025-DE

Un bureau est constitué, composé de

- Président – Monsieur Roland ROUSSEAU
- Assesseurs – Madame Florence PRÉVÔT et Madame Aurore BAILLOUX
- Secrétaire – Madame Stéphanie LE MERDY

Il est procédé au vote

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

**Résultat du vote :** Monsieur Stéphane CATALAN, 15 Voix.  
Monsieur Jérôme ROBERTEAU, 4 voix.

Monsieur **Stéphane CATALAN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES et a été immédiatement installé et reprend la présidence de la séance.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guiziers, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 11 février 2025.

Le Maire,

**Stéphane CATALAN**



Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
**Stéphane CATALAN**